

et que je n'oublierai jamais, c'est la photographie du représentant de Perth prise au moment de la signature du premier accord sur l'assurance-hospitalisation en Ontario.

Certes, plusieurs autres événements qui ont une importance capitale pour les Canadiens ont suivi l'expansion de ce programme. Par exemple, l'adoption poussée des timbres de comptabilité des hôpitaux et de méthodes uniformes de renseignements statistiques; la pleine participation de toutes les autorités provinciales aux réunions régulières, par l'entremise du Conseil canadien de la santé. Il arrive que les porte-parole de la province de Québec, soit des collègues de mon propre parti ou d'autres députés, déclarent que la province de Québec n'est pas une province comme les autres, mais la chose n'a jamais été aussi évidente qu'à ces réunions où les porte-parole de cette province ont parlé au nom des Canadiens français et des institutions semblables aux leurs dans d'autres provinces.

Je manquerais de franchise, monsieur le président, si je ne disais pas au comité que les ententes concernant la renonciation m'inquièteraient s'il en résultait l'absence d'un représentant aux conférences. Les pourparlers au cours desquels le Québec n'est pas uniquement le porte-parole de cette province sont de la plus haute importance. Si les ententes concernant la renonciation devaient entraîner la création de deux Canada dont l'un ne serait pas assujéti à une autorité fédérale, je crois que la situation serait grave et pourrait avoir des conséquences qui n'ont pas encore été examinées à fond sur l'élaboration et l'évolution à longue portée des programmes.

Cette question comporte bien d'autres aspects, et quand la Chambre sera saisie des projets de loi appropriés traitant des méthodes et des pourcentages d'abattement d'impôt, j'espère pouvoir faire d'autres observations. Cependant, j'estime qu'il y a lieu de féliciter le ministère pour la besogne qu'il a accomplie dans l'élaboration de ces programmes coopératifs fédéraux-provinciaux. A cet égard, l'expression que nous aimons employer est «qui s'étend à toute la nation» (*nation wide*), et non pas le mot «national» ou «uniforme» dans un sens centralisateur. Mais ils devraient être uniformes, en ce sens que chacun a certains objectifs fondamentaux et qu'on se réunit à la table de conférence tous les six ou trois mois pour étudier l'administration des programmes, les lacunes et les difficultés qu'ils présentent et pour faire des recommandations sur les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux règlements (comme il y en a dans la plupart des cas) qui

[M. Francis.]

pourraient être mises en vigueur par décret du conseil. C'est une façon de procéder souple qui pourrait être maintenue et qui était l'essence même de nombre de programmes dont le coût est partagé. J'espère qu'on se gardera bien d'aborder la question de façon doctrinaire ou rigide qui détruirait la souplesse, la sensibilité et l'esprit vraiment canadien qui règne dans ces relations fédérales-provinciales.

Je le répète, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans signaler que je m'inquiète au sujet de la rupture possible de ces liens formés au cours d'une longue période de temps. Je pense immédiatement, par exemple, aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé, bien que de nombreux autres programmes de bien-être soient impliqués dans le présent cas. Je crois que le ministre et les fonctionnaires de son ministère nous ont montré comment on peut, sans avoir recours aux slogans d'un parti et aux idées générales qui font si souvent appel aux sentiments, faciliter la collaboration fédérale-provinciale et je crois qu'il convient de féliciter le personnel de son ministère sous ce rapport.

M. Herridge: Monsieur le président, je voudrais profiter de cette occasion pour faire quelques remarques au sujet de ces crédits très importants. Tout d'abord, je désire féliciter le ministre de l'application et de l'intérêt qu'il porte à son ministère et, sauf erreur, nous admettons tous, en toute justice, que l'honorable représentante a eu une période très pénible et très difficile à traverser au sujet du régime de pension du Canada, avec toutes ses complications et ramifications. Malgré les délais et les modifications apportées par suite des exigences des provinces, nous savons tous qu'elle a le cœur à la bonne place et nous comptons étudier ce régime dans un avenir très rapproché.

Monsieur le président, je remercie aussi l'honorable représentante d'avoir bien voulu prêter l'oreille aux représentants des organismes, nationaux ou régionaux, qui sont venus à Ottawa. C'est très heureux, en effet, car même ceux qui sont au cœur d'une question peuvent en apprendre de ceux qui sont à la périphérie, pour ainsi dire, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes intéressant ce ministère.

Je voudrais également rendre hommage au personnel du ministère. Je m'entends très bien avec le personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, car, comme vous le savez, ce n'est pas ce ministère qui